

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04</p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
---	--

48-COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Carole CHARUAU

Suite à la démission de monsieur Benoît GABORIT et à l'intégration de madame Dany HERBRETEAU en tant que conseillère municipale, il convient de modifier les commissions municipales.

Cette commission examine les candidatures et les offres relatives aux contrats de délégations de services publics, tels que les affermages (cas de l'assainissement par exemple), les concessions. Ces contrats dans lesquels une Collectivité attribue la gestion d'un service public à caractère industriel et commercial (assainissement, restauration scolaire) sont soumis à une procédure particulière issue de la loi dite "Sapin" du 29 Janvier 1993.

Concernant sa composition, il s'agit du même nombre de membres que la Commission d'Appel d'Offres. Il nous paraît donc logique, compte tenu des domaines et des natures de contrats concernés, que ses membres soient les mêmes que la Commission d'Appel d'Offres.

Vu l'article 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **DESIGNE** les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

Maire		Président	
Titulaires		Suppléants	
CABILIC Anne-Claude		BOURGERY Michel	
CADOU Isabelle		MAILLARD Emmanuel	
BRUNEAU Michel		GIGOU Brigitte	
LE RALLE Judith		CHAUVET Laurent	
LEROY Marie-Thérèse		Dany HERBRETEAU	

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU